

Fals EX  
10 3 89

**MATRA PORTE PLAINTE  
CONTRE X DANS  
L'AFFAIRE DES MISTRAL**

Matra a précisé hier « *qu'elle avait porté plainte contre X dans l'affaire du contrat de ventes de missiles Mistral* » conclu par le groupe français avec des personnes se réclamant de la République populaire du Congo (RPC) et annulé mercredi à la demande de la présidence de la République française. Le groupe français estime avoir été abusé et a porté plainte « *au vu des éléments qui viennent de motiver l'ouverture d'une information judiciaire* ». Matra réaffirme rester en étroite liaison avec le ministère français de la Défense. L'intermédiaire dans cette vente, Thierry Miaillier, a été interpellé à Tignes mercredi soir après que le parquet de Paris, sur plainte du ministère de la Défense, eut ouvert contre lui une information judiciaire pour faux, usage de faux, tentative d'escroquerie et escroquerie.